

Pour diffusion immédiate

L'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des architectes du Québec saluent la volonté gouvernementale de légiférer en matière d'inspection et de surveillance des travaux

Montréal, 27 août 2024. — L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) saluent la volonté du ministre du Travail, Jean Boulet, d'assurer une meilleure qualité de la construction grâce à la surveillance et à l'inspection des travaux. Ils se réjouissent de l'annonce d'un projet de loi à venir à ce sujet et transmettront leurs recommandations aux parlementaires afin que cette mesure importante de renforcement de protection du public soit un succès.

Une avancée pour la protection du public

De l'avis de l'OIQ et de l'OAQ, rendre la surveillance et l'inspection des travaux obligatoires aura des effets bénéfiques sur la qualité de la construction au Québec et favorisera le maintien des ouvrages en bon état tout au long de leur cycle de vie. C'est pourquoi les deux ordres encouragent le gouvernement et les parlementaires à avancer sans tarder sur cette voie afin d'assurer une véritable protection du public, quels que soient les types de bâtiments qu'il habite ou fréquente.

« La surveillance obligatoire des travaux est une demande de longue date de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Cette mesure constituera un pas important en matière de protection du public et de qualité de construction », s'est exprimée Sophie Larivière-Mantha ing., MBA, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

« La surveillance des travaux de construction est le chaînon manquant de la protection du public en matière de construction au Québec. À l'heure où le Québec entreprend un vaste et urgent chantier de création de logements, il est fondamental de nous assurer de la qualité de ce qui sera livré aux Québécoises et Québécois. L'Ordre des architectes du Québec salue la volonté gouvernementale de normaliser la surveillance des travaux afin d'accroître la pérennité du construit et la protection du public » a pour sa part affirmé Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes du Québec.

Les défauts de construction ont des impacts négatifs bien réels dans la vie des Québécoises et des Québécois. L'OIQ et l'OAQ estiment que rendre la surveillance des travaux obligatoire permettra de réduire grandement le risque que de telles situations se reproduisent.

Faire confiance aux professionnels

L'OIQ et l'OAQ souhaitent que l'inspection et la surveillance des travaux soient confiées à des professionnelles et professionnels compétents selon le type de bâtiment et en fonction des lois professionnelles existantes. Le système professionnel en place au Québec permet d'assurer la compétence des personnes qui réalisent ces activités. De plus, ce même système prévoit différents mécanismes de protection du public afin

d'assurer que les professionnels et professionnelles remplissent l'ensemble de leurs obligations.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

L'Ordre des ingénieurs du Québec a eu 100 ans en 2020. Il regroupe quelque 72 000 membres et personnes candidates à la profession d'ingénieur. Il a pour mission d'encadrer l'exercice de l'ingénierie et de soutenir le développement de la profession afin d'assurer la protection du public. L'Ordre est devenu le premier ordre professionnel carboneutre en 2022.

À propos de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec est un ordre professionnel dont la mission est d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. L'OAQ compte à ce jour plus de 4700 membres et plus de 1200 candidats et candidates à la profession d'architecte.

– 30 –

Sources :

Hadrien Chénier-Marais
Conseiller en affaires publiques
Ordre des ingénieurs du Québec
514-441-3697
hcmarais@oiq.qc.ca

Geneviève King-Ruel
Conseillère aux relations publiques
Ordre des architectes du Québec
gkingruel@oaq.com
514-582-9692